



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ LE HAUT-ST-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE WESTBURY**

**RÔLE TRIENNAL 1<sup>ÈRE</sup> ANNÉE**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par la soussignée, Nathalie Audet, Directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité :

**QUE** le rôle d'évaluation foncière de la Municipalité du canton de Westbury pour les années 2024, 2025 et 2026, est déposé au bureau de la directrice générale et greffière-trésorière, situé au 168, route 112, Westbury, QC, JOB 1RO en date du 1<sup>er</sup> novembre 2023;

Ledit rôle d'évaluation peut être consulté durant les heures normales de bureau;

Une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipalité doit être déposée avant le 1er mai 2024;

Cette demande de révision doit, sous peine de rejet :

- a) Être faite sur le formulaire prescrit au premier alinéa de l'article 263, paragraphe 2°, de la Loi sur la fiscalité municipale et intitulée "Demande de révision du rôle d'évaluation foncière". Le formulaire est disponible au bureau municipal et à la MRC du Haut-Saint-François;
- b) Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par règlement de la MRC du Haut- Saint-François, et ce, conformément à l'article 263.2 de la Loi sur la fiscalité municipale;
- c) Être déposée au bureau de la municipalité, situé au 168 route 112, Westbury, QC, JOB 1RO.

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

Fait à Westbury ce 1<sup>er</sup> jour de novembre 2023.

---

Nathalie Audet, directrice générale et greffière-trésorière